

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*

**DÉCISION DAS N°2025-001/AS DU 21 février 2025**

**Portant actualisation du Code de Déontologie et d'Éthique dans les Médias au Bénin.**

Conformément à la décision issue de la session ordinaire du 21 février 2025 après étude en plénière du projet d'actualisation du code de déontologie et d'éthique dans les médias, au cours de laquelle l'Assemblée Spéciale (AS) des bureaux du Conseil National du Patronat de la presse et de l'Audiovisuel (CNPA-BENIN) et de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) a validé et adopté ledit projet.

**L'ASSEMBLEE SPECIALE,**

- Vu la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, (à jour de sa révision par la loi N° 2019-40 du 07 Novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin) ;
- Vu la Loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;
- Vu le Code de déontologie de la presse béninoise de 1999 ;
- Vu les conclusions des états généraux de la presse béninoise des années 2002 et 2014 ;
- Vu le procès-verbal d'élection du président du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) du Bénin et de son bureau ;
- Vu le procès-verbal d'élection de la présidente de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin et de son bureau ;
- Vu la décision de l'Assemblée Spéciale des Unions Professionnelles sur la sélection des membres de la 9<sup>ème</sup> mandature de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias au Bénin (ODEM) ;
- Vu le procès-verbal d'élection du président de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias au Bénin (ODEM) et de son bureau ;
- Vu les conclusions du séminaire diagnostic sur la révision du Code de déontologie et d'éthique tenu à Grand-Popo en décembre 2023 avec le soutien financier de l'organisation internationale Médecin du Monde ;
- Vu la tournée nationale des Journées Ethiques et Déontologiques organisées par l'ODEM 9<sup>ème</sup> mandature pour sensibiliser les médias et recueillir les propositions des professionnels sur la révision du Code de déontologie de la presse béninoise ;

Vu les conclusions des ateliers participatifs départementaux de relecture du code avec le soutien technique et financier du projet **MEDIA B** tenus dans la période de février à décembre 2024 ;

Vu les conclusions de l'atelier de restitution des premiers travaux de relecture du code tenu au Palais des Congrès avec le soutien technique et financier du projet **MEDIA B**, le 17 octobre 2024 ;

Vu les conclusions de l'atelier d'appropriation et d'amendements des nouveaux textes du Code d'éthique et de déontologie par les membres de l'Assemblée Spéciale des Unions Professionnelles des Médias tenu à Grand-Popo du 16 au 20 décembre 2024 ;

Vu les conclusions de la séance de travail tenue au siège de l'ODEM entre le Directeur régional, le Représentant Pays de WeWorld, le staff du projet **MEDIA B** et Conseillers de l'Observatoire assistés des membres du bureau de l'Assemblée Spéciale, le 27 janvier 2025 ;

Vu les travaux de relecture des confrères émérites Noel ALLAGBADA et Léon BRATHIER,

Vu le rapport de la réunion du bureau de l'Assemblée Spéciale tenue à la Maison des Médias Thomas MEGNASSAN et l'exposé du Président de l'ODEM Ulrich Vital AHOTONDJI sur le processus participatif de la relecture du Code, le 21 février 2025 ;

## **DECIDE,**

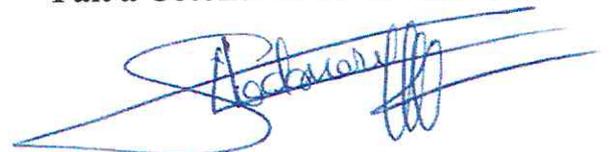
**Article 1<sup>er</sup>** : Le Code de déontologie s'intitule désormais Code de Déontologie et d'Ethique des Médias au Bénin (CDEM) en parfaite harmonie avec la dénomination de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias au Bénin (ODEM) ;

**Article 2** : Le Code de Déontologie et d'Ethique des Médias au Bénin (CDEM) est structuré en trois (03) parties : un glossaire, 33 articles (répartis en 25 devoirs, 8 droits) et 12 directives ;

**Article 3** : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Fait à Cotonou le 21 Février 2025**

**Par le Président de l'Assemblée Spéciale  
des Unions Professionnelles des Médias  
Président du CNPA**

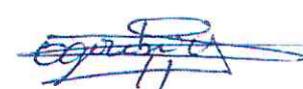


**Evariste Seth HODONOU**

**La Vice-Présidente de l'Assemblée Spéciale  
des Unions Professionnelles des Médias  
Présidente de l'UPMB**

  
**Zakiatou O. LATOUNDJI**

**Le Vice-Président du CNPA, membre du  
bureau des Unions Professionnelles des  
Médias**

  
**Brice OGOUBIYI**

**Le Vice-Président de l'UPMB, membre  
du bureau de l'Assemblée Spéciale des  
Unions Professionnelles des Médias**



**Hervé Prudence HESSOU**

**Le Secrétaire Général de l'Assemblée Spéciale  
des Unions Professionnelles des Médias  
Secrétaire Général de l'UPMB**



**Benoît HOUANDJA**

**Le Secrétaire Général Adjoint de l'Assemblée Spéciale  
des Unions Professionnelles des Médias  
Secrétaire Général du CNPA**



**Euloge OKANBAWA**

**Ampliatiions : Présidence de la République et les Institutions de la République**